

PUBLIC VISÉ

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

Toute personne, même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux.

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

PRÉ-REQUIS

Aucun

TYPE D'ACTION

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique ou à distance (sauf pour le test qui doit se faire en présentiel)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION

- ▶ **Formacode** : 22070 - Canalisation réseau extérieur
- ▶ **NSF** : 231 - Mines et carrières, génie civil, topographie

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION

- ▶ Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- ▶ Arrêté du 15 février 2012
- ▶ Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

DURÉE

- ▶ 7 heures

PÉRIODICITÉ

- ▶ Renouvellement tous les 5 ans

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- ▶ 12 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formateurs experts de la formation et de l'ingénierie pédagogique.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.**

MOYENS TECHNIQUES

- ▶ Equipements à fournir obligatoirement :
- ▶ Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à Internet
- ▶ Le QCM permettant de recevoir l'attestation de compétence doit être réalisé par un centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.
- ▶ Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ».

MOYENS D'ÉVALUATION

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les

objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION

▶ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Enseignements théoriques niveau Opérateur

- ▶ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ▶ Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- ▶ Risques afférents aux réseaux :
 - Selon les caractéristiques des énergies
 - Liés aux atteintes aux réseaux existants
- ▶ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- ▶ Compréhension et respect :
 - De son environnement

- Des marquages-piquetages
- Des signes avertisseurs et indicateurs
- Des moyens de repérage
- Du terrain
- ▶ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ▶ Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- ▶ Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- ▶ Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- ▶ Règle des « Quatre A »

EVALUATIONS

QCM en ligne encadré par l'Etat

BILAN DE LA FORMATION

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter